

Complexité de la clause Non Commerciale des Creative Commons : preuve par l'exemple

Ce n'est pas ubuesque mais presque !

On nous le reproche souvent, nous sommes de ceux qui ne considèrent pas comme « libres » les licences Creative Commons possédant la clause **Pas d'Utilisation Commerciale NC**. Nous préférons alors parler de licences « ouvertes ».

Apposer cette clause Pas d'Utilisation Commerciale à votre œuvre stipule que l'utilisateur n'aura « pas le droit d'utiliser cette œuvre à des fins commerciales » (sans vous en demander au préalable votre autorisation).

Le problème c'est qu'il est fort difficile de définir réellement et pratiquement les contours de ce qui est ou n'est pas commercial, ce qui entrave du même coup le partage et la libre circulation de l'œuvre. La preuve avec les nombreux exemples proposés ci-dessous par Evan Prodromou (Wikitravel, Identi.ca...) sur une liste de discussion des Creative Commons.

Réfléchissez-y à deux fois en choisissant cette clause pour votre propre œuvre parce que vous ne voulez pas que « d'autres se fassent de l'argent sur votre dos »...

Remarque : Cette traduction a été donnée sur grand écran en direct live de l'Open Word Forum samedi 13 octobre dernier. C'était fascinant de voir virevolter les couleurs des participants sur notre Framapad !



Cas d'utilisation de la clause Pas d'Utilisation Commerciale de la licence Creative Commons

Use cases for NonCommercial license clause

*Evan Prodromou - 19 avril 2012 - Liste de discussion Creative Commons
(Traduction : JonathanMM, KoS, Pascal, Barbidule, L'gugus, Evpok, aKa, mandourin, TheophrasteL, Cyrille, audece, Franck, Ypll, feedoo)*

Je pense qu'il pourrait être utile d'obtenir des réponses de ceux qui s'occupent des licences Creative Commons au sujet d'un certain nombre d'usages *plus ou moins* « commerciaux ». Voici donc une liste d'exemples dont j'ai cherché à déterminer si oui ou non ils respectaient la clause non commerciale NC. J'ai exprimé mon opinion entre parenthèses en fin de phrase.

(Je suppose ici que l'on respecte les autres dispositions, dont l'attribution BY et la notification de la licence.)

- Un éditeur télécharge un livre sous licence CC by-nc 2.0 sur internet, en fait un tirage de 100 000 exemplaires et le vend en librairies dans le pays.
(Non)

- Un particulier télécharge un livre sous licence CC by-nc 2.0 sur son ordinateur et le lit. *(Oui)*
- Un particulier télécharge un livre sous licence CC by-nc 2.0 sur son ordinateur, l'imprime sur son imprimante, et lit le document imprimé. *(Oui)*
- Un particulier télécharge un livre sous licence CC by-nc 2.0 sur son ordinateur et l'envoie par courriel à un ami. *(Oui)*
- ... et le partage avec le monde sur son site web. *(Oui)*
- ... et le partage avec le monde via un réseau P2P. *(Oui)*
- Un particulier télécharge un livre sous licence CC by-nc 2.0 sur son ordinateur, l'imprime sur son imprimante et le donne à un ami. *(Oui)*
- ...et laisse son ami utiliser son imprimante et son ordinateur pour l'imprimer lui-même. *(?)*
- ... et envoie la copie imprimée à un ami en facturant au prix coûtant correspondant au prix des frais (papier, encre, électricité...). *(?)*
- ... et vend la version imprimée à un ami pour le prix des frais et du temps correspondant à la recherche et à l'impression du livre. *(?)*
- ... et vend la copie imprimée à un ami au prix des frais, plus son temps passé à trouver et à imprimer le livre, plus 10% de bénéfice. *(?)*
- ... et échange la copie avec un ami contre un autre livre imprimé. *(?)*
- ... et échange la copie avec un ami contre un grille-pain. *(?)*
- Une personne télécharge un livre sous licence CC by-nc 2.0 sur son ordinateur et l'imprime sur son imprimante. Elle en réalise elle-même des photocopies près de chez elle, qu'elle donne à une amie. *(Oui)*
- ... et paie le personnel de la boutique pour en avoir une copie, qu'elle donne à son amie. *(Oui)*
- ... et paie le personnel du commerce pour en faire 100 copies pour elle, qu'elle donnera à ses amis et sa famille. *(Oui)*

- Une boutique de reprographie possède un ordinateur à l'accueil. On peut naviguer parmi les livres sous licence CC qu'on aime sur cet ordinateur puis payer le personnel pour réaliser une impression d'un ou plusieurs d'entre eux pour soi. *(Non)*
- Une boutique de reprographie possède un site web. Vous pouvez feuilleter les livres que vous voulez sur ledit site et ensuite, remplir un formulaire en ligne pour commander le livre que vous souhaitez acquérir. Le site vous enverra une copie. *(Non)*
- Une boutique de reprographie télécharge un livre sous licence CC by-nc 2.0 et le reproduit en 100 exemplaires qu'elle place en évidence dans sa vitrine. Vous pouvez en acheter un à la caisse. *(Non)*
- ... qu'elle place en évidence dans sa vitrine. Vous pouvez en prendre autant que vous le souhaitez. *(Non ?)*
- ... qu'elle place en évidence dans sa vitrine. Sur la couverture, il est écrit : « Avec la permission de la boutique Trucmuche » *(Non)*
- ... qu'elle place en évidence dans sa vitrine. Vous pouvez en prendre un gratuitement, pour tout achat de 10\$ ou plus. *(Non ?)*
- ... dont elle fait don à un programme d'alphabétisation pour enfants. *(Non ?)*
- ... qu'elle distribue anonymement à un programme local d'alphabétisation pour enfants. *(Non ?)*
- Un particulier qui télécharge un livre sous licence CC by-nc 2.0 sur son ordinateur et le partage avec le monde sur son site internet. Chaque téléchargement coûte 0,99\$. *(Non ?)*
- ... et le partage dans le monde entier via son site Web. Il faut payer 5,95\$ par mois pour devenir membre et pouvoir télécharger. *(Non)*
- ... et le partage avec le monde sur son site web. Des versements ne sont pas requis, mais il y a des bandeaux publicitaires sur chaque page. *(?)*
- ... et le partage avec le monde sur son site web. Les versements ne sont

pas obligatoires, mais il y a un lien Paypal « Soutenez ce site ! » sur chaque page. (?)

- Un professeur télécharge une pièce sous licence CC by-nc 2.0 sur internet. Sa classe d'art dramatique joue la pièce devant le reste de son école lors d'une réunion. (*Oui*)
- Sa classe d'art dramatique joue la pièce pour les parents, faisant payer 7\$ la place. (*Non*)
- Une troupe de théâtre locale joue une pièce licence CC by-nc 2.0, à 35\$ la place. (*Non*)
- Une troupe de théâtre locale joue une pièce sous licence CC by-nc 2.0 gratuitement dans une école primaire lors d'une assemblée. (*Non ?*)
- Une troupe de théâtre locale joue une pièce sous licence CC by-nc 2.0 gratuitement devant les élèves d'une école primaire dans leur propre théâtre. (*Non ?*)
- Un costumier télécharge et imprime de nombreux textes de pièces sous licence CC by-nc 2.0. Ils louent les textes imprimés à des enseignants. (*Non ?*)
- Un costumier télécharge et imprime de nombreux textes de pièces sous CC by-nc 2.0. Si des instituteurs louent des costumes pour la pièce, ils peuvent utiliser les textes gratuitement. (*Non ?*)
- Une boutique de reprographie télécharge une image d'abeille sous licence CC by-nc 2.0 depuis internet. Elle la place dans un encart publicitaire du journal local, en disant, « Soyez malin ! Utilisez la boutique de reprographie Trucmuche ! ». (*Non*)
- Un groupe de scouts féminin télécharge une image d'abeille sous licence libre CC by-nc 2.0 à partir d'internet. Il l'imprime sur des prospectus distribués dans le voisinage: « Soyez sympa ! Ne me jetez pas ! » (*Oui*)
- ... « Soyez cool ! Achetez les cookies des filles scout ! » (*Non*)
- ... « Soyez cool ! Ne me jetez pas ! (Fabriqué pour vous par la troupe 45 des filles scout qui font de délicieux cookies) (*Non*)

- ... « Soyez cool ! Donnez de l'argent aux filles scout ! » (*Non*)
- ... « Soyez cool ! Donnez de votre temps aux filles scout ! » (*Oui ?*)
- Un particulier télécharge *Eastern Standard Tribe* (un livre sous licence CC by-nd-nc 2.0 de Cory Doctorow) sur son ordinateur. Il paie à compte d'auteur 100 copies reliées, à ses frais, qu'il offre ensuite à des amis et la famille. (*Oui*)
- Un particulier télécharge *Eastern Standard Tribe* sur son ordinateur. Il a un compte personnel à régler avec Cory Doctorow remontant à un cocktail en 1997. Alors, il paie pour que soit produits, à grand peine, 100.000 exemplaires reliés à la main, à ses frais, qu'il distribue ensuite gratuitement, en engorgeant le marché. Doctorow fait faillite. (*Oui*)
- Les Éditions Trucmuche téléchargent *Eastern standard tribe*, publié par leur plus grand rival. Ils font 100 000 copies qu'ils distribuent ensuite gratuitement, engorgeant le marché. Doctorow et son éditeur font faillite. (*Non*)
- Une association à but non lucratif qui s'occupe d'apprendre à lire aux enfants télécharge une copie d'un livre sous licence CC by-nd-nc 2.0. L'équipe reproduit 100 exemplaires avec la photocopieuse de l'association et les distribue aux orphelinats locaux. (*Oui*)
- ... et les vend aux orphelinats locaux au prix du papier. (*Non*)
- ... et les vend aux orphelinats locaux au prix du papier et de la main d'œuvre. (*Non*)
- ... et les vend aux orphelinats locaux au prix du papier et de la main d'œuvre, avec une marge de 10%. (*Non*)
- ... et les distribue publiquement pour attirer l'attention sur la lecture. (*Oui*)
- ... et les distribue publiquement comme cadeau pour toute donation d'au moins 50 \$. (*Non ?*)
- ... et les vend publiquement avec une marge. (*Non*)

- ... et les distribue publiquement en « suggérant un montant de donation ». *(Non ?)*
- Un groupe d'alphabétisation pour enfant télécharge une copie d'un livre sous licence CC by-nc 2.0. Une boutique de reprographie (Trucmuche) fait don de temps et de matériel pour effectuer 100 copies du livre, qui est ensuite rendu public pour éveiller à la lecture. La couverture arrière dit, « travail et matériel sont le don de la boutique Trucmuche ». *(Oui)*
- Une bibliothèque dispose d'ordinateurs et d'une imprimante. L'utilisation des ordinateurs et imprimante est gratuit. Une personne utilise l'ordinateur et imprime pour elle-même un roman sous licence libre CC by-sa 2.0. *(Oui)*
- Un cybercafé dispose d'ordinateurs et d'une imprimante. Chaque impression coûte 5 centimes la page. Un particulier réserve un ordinateur et imprime un roman sous licence libre CC by-sa 2.0 pour lui-même, et paye pour le temps et les coûts d'impression. *(Oui)*
- Une bibliothèque publique qui vend des copies de livres sous licence CC by-nc 2.0. *(Non)*

Bon, tout ceci me fatigue (et vous aussi j'imagine). Désolé pour cette si longue liste, mais c'est un sujet réellement compliqué. Il y a probablement pas mal d'autres cas marginaux qui mériteraient d'être explorés.

Evan

Crédit photo : Tax Credits (Creative Commons By-Sa)